Règlement de Jeu
« LES GEORGETTES x SHOWROOMPRIVE »

SHOWROOMPRIVE.COM SAS, au capital de 43 743 087 €, dont le siège social est situé ZAC de la Montjoie, 1 rue des Blés 93210 La Plaine Saint-Denis, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 538 811 837 (« SRP ») et LES GEORGETTES, au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 1 Rue de la Gare, 34430 Saint-Jean-de-Vedas, immatriculée au RCS de de Montpellier sous le n° 933 185 837 (« Les Georgettes ») (“les Organisateurs”) organisent un jeu gratuit, sans obligation d'achat.

Le Jeu est organisé du 07/11/2026 8h au 11/11/2026 8h (le « Jeu ») exclusivement sur l'application Showroomprive.com (l'« Application ») et le Site internet www.Showroomprive.com (le « Site »).

Le Jeu est relayé via des bannières publicitaires sur l'Application et le Site.

1.2 Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques, majeures à la date de début du Jeu et résidant en France métropolitaine y compris en Corse et dans les DROM COM, et détenant un compte showroomprivé (les « Participants »). Le Jeu fonctionne sur la base d’un tirage au sort

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent Règlement de jeu (« le Règlement »). Une seule participation au Jeu par personne (même nom, même adresse email, et/ou même adresse IP) est autorisée. Toute tentative de participations multiples entraînera l'exclusion définitive du Jeu. En outre, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du Jeu, y compris les employés de SRP et les employés Les Georgettes, ainsi que les membres de leurs familles (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal) ou toute personne résidant sous leur toit n’est pas autorisée à participer au Jeu. Un justificatif d'identité pourra être demandé

1.3 Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les Participants doivent, pendant la durée du Jeu :

- Détenir ou créer un compte sur le Site ou l'Application,
 - Accéder au Jeu depuis l'une des bannières publicitaires ou sur l'Application et le Site,
 - Cocher la case « J’accepte le règlement » afin de prendre connaissance et d’accepter le présent règlement ;
 - Choisir l’une des deux options suivantes :

 - Cliquer sur « Je joue et j’accepte de recevoir la Newsletter Les Georgettes » ;
 - Cliquer sur « Je joue sans recevoir la Newsletter Les Georgettes ».

Dans le cas où le Participant accepte de recevoir la Newsletter Les Georgettes, il lui sera proposé de choisir entre les deux options suivantes :

Cliquer sur « Je double mes chances » et renseigner sa date de naissance ainsi que sa date de rencontre avec sa moitié. En complétant ces informations, le Participant bénéficiera d'une chance supplémentaire au tirage au sort, doublant ainsi ses chances d'être désigné gagnant ;

Cliquer sur « Je ne double pas mes chances » et conserver ainsi une seule chance d'être tiré au sort.

Dans le cas où le Participant ne souhaite pas recevoir la Newsletter Les Georgettes, il sera directement redirigé vers l’écran de confirmation affichant le message « Merci d’avoir participé ». Sa participation au Jeu sera alors automatiquement enregistrée pour le tirage au sort.

Toute participation effectuée par un autre moyen que ceux décrits ci-dessus ne sera pas prise en compte par SRP.

1.4 Le Jeu permet à :

- **cinq (5) Participants** de gagner une e-carte cadeau Les Georgettes d'une valeur de **50€**, valable jusqu'au 31.02.2027 inclus, et utilisable sur le site Internet lesgeorgettes.com et conformément aux conditions générales des cartes cadeaux Les Georgettes ;

1.5 Attribution des dotations

Les dotations seront attribuées aux Participants par voie de tirage au sort, effectué de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement.

Les Participants désignés gagnants à l'issue du tirage au sort seront informés par courrier électronique au plus tard le 27 novembre 2026, afin de permettre l'organisation de la remise de leur dotation.

Les dotations seront directement expédiées aux gagnants par Les Georgettes.

1.6 Données Personnelles

Les Organisateurs du Jeu sont responsables de traitement conjoints au sens de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD) ("la Réglementation).

Les données personnelles des Participants ("Les Données") sont traitées dans le respect de la Règlementation.

Les informations relatives aux Participants sont collectées par SRP pour son compte et pour le compte Les Georgettes à des fins d'organisation et de gestion du Jeu et de désignation des Gagnants.

Les données personnelles des Participants collectées directement par Les Georgettes dans le cadre du Jeu sont :

- Pour les Participants ayant donné leur consentement à recevoir les communications de Les Georgettes dans le cadre du Jeu : email, nom, prénom, civilité

- Pour les 5 gagnants d'une e-carte cadeau Les Georgettes d'une valeur de **50€**, valable jusqu'au 31.02.2027 inclus, et utilisable sur le site Internet lesgeorgettes.com et conformément aux conditions générales des cartes cadeaux Les Georgettes ; Les Georgettes est responsable de la livraison des dotations.

Les données personnelles collectées par SRP dans le cadre du Jeu sont : L'information de la participation au Jeu et de la dotation gagnée par le Participant (pour pouvoir jouer, les Participants doivent avoir un compte showroomprivé).

Les Données dont la communication est obligatoire sont indiquées aux Participants. L'absence de communication des Données obligatoires rendra inaccessible toute participation au Jeu et ne permettra pas l'attribution des gains.

Les Données seront accessibles uniquement au personnel habilité de SRP et Les Georgettes, à leurs éventuels sous-traitants intervenant dans l'organisation du Jeu.

Les Données sont conservées par SRP et par Les Georgettes pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution de la/les dotation(s) au(x) gagnant(s). En cas de demande relative au Jeu ou d'une réclamation d'un(e) Participant(e), les Données concernées seront conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de la demande.

La politique de confidentialité de SRP est accessible (https://www.showroomprive.com/politique_confidentialite.aspx)

La politique de confidentialité des Georgettes est accessible (https://www.lesgeorgettes.com/fr-fr/politique-de-confidentialite.html)

Conformément à la règlementation en matière de protection de données à caractère personnel, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de leurs données ainsi qu'un droit à solliciter la limitation du traitement.

Les Participants disposent également d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les Participants peuvent exercer ces droits à tout moment en s'adressant aux organisateurs :

Pour Showroomprivé : en adressant un courrier au Service Client Showroomprive.com à l'adresse figurant à l'article 1.1 ou par email à serviceclient.fr@showroomprive.com. SRP a désigné un Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont privacy@showroomprive.net.

Pour Les Georgettes : en adressant une demande par email à support@lesgeorgettes.com ou remplir le formulaire : https://www.lesgeorgettes.com/fr-fr/contact.html

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

1.7 La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, les présentes modalités de Jeu comprises, sont strictement interdites. Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits par SRP sur l'Application et le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

1.8 SRP ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les internautes de la possibilité de participer au Jeu et/ou privant les gagnants du bénéfice des gains. La responsabilité de SRP est strictement limitée à l'organisation du Jeu n'incluant pas la livraison des dotations.

SRP pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs. SRP et son prestataire ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les gagnants dès lors que ces derniers en auront pris possession.

1.9 Les présentes modalités de Jeu sont régies par la loi française. Toute réclamation doit être adressée au service client de SRP dans le mois suivant la date de fin du Jeu. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de SRP ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Fin du règlement